

TARIF DES COTISATIONS

ANNEE SPORTIVE 2010 – 2011

• **Les catégories du C.E.P.G. :**

Catégorie 1	SENIOR - LOISIR - DECOUVERTE - EVEIL
Catégorie 2	POUSSIN - PUPILLE - BENJAMIN
Catégorie 3	MINIME - CADET - JUNIOR

• **La cotisation annuelle 2010-2011 d'adhésion au C.E.P.G. :**

Le montant de la cotisation annuelle dépend de la catégorie et ne comprend pas la licence :

Catégorie	Règlement en 1 fois	Règlement en 3 fois		
		à l'inscription	31. 10. 2010	31. 12. 2010
1	200 €	105 €	55 €	55 €
2	245 €	130 €	65 €	65 €
3	290 €	155 €	75 €	75 €

☺ La cotisation comprend :

- le prêt du matériel pour les escrimeurs des catégories 1 et 2,
- 2 entraînements par semaine sauf pour les Seniors et les Loisirs,
- la gratuité de l'accessibilité à la salle de musculation sauf pour la catégorie « Découverte »,
- la gratuité des transports pour les compétitions pour la catégorie 3,
- l'affiliation fédérale,
- la cotisation au Comité Départemental des Alpes Maritimes.

• **La licence F.F.E. 2010-2011 et part Ligue Côte d'Azur :**

Elles sont obligatoires pour tout membre du CEPG (tireur, dirigeant, maître d'armes). Leurs montants 2010-2011 dépend de l'année de naissance et du type d'inscription :

Tireurs	Année de naissance	Licence FFE	Part Ligue CA	Montant total
Eveil	2005 et après 2005	9,50 €	9,50 €	19 €
Poussins	2004 - 2003 - 2002	16,50 €	16,50 €	33 €
Autres	2001 et avant 2001	26,50 €	26,50 €	53 €
Dirigeants	*****	18 €	18€	36 €
Enseignants	*****	26,50 €	26,50 €	53 €

☺ A noter que la licence comprend l'assurance de base (option 0).

Vous pouvez vous renseigner au secrétariat pour un complément de garanties (option A, option B).

Le montant total de la licence et la part Ligue Côte d'Azur sont reversés en totalité par le C.E.P.G. à la Ligue d'Escrime Côte d'Azur et à la F.F.E. lors de la demande de licence de chaque membre : la licence n'est validée par la FFE qu'à cette condition.

• **Les règlements de la cotisation annuelle, de la licence et de la part Ligue Côte d'Azur 2010-2011 :**

⚡ Ils doivent être regroupés : retrouver le montant du règlement correspondant à votre inscription dans les tableaux de la page suivante ⚡

Ils pourront être effectués en espèces ou par chèque (s) à l'ordre du C.E.P.G.

Important : Les chèques vous seront réclamés à l'inscription.

En cas d'arrêt en cours de saison, veuillez prendre contact avec le Trésorier.



MONTANTS DES REGLEMENTS ANNEE 2010-2011

Entourer le montant correspondant à votre inscription :

Catégorie 1		SENIOR - LOISIR - DECOUVERTE - EVEIL			
		Règlement en 1 fois	Règlement en 3 fois		
			à l'inscription	31. 10. 2010	31. 12. 2010
Eveil (2005 et après 2005)	CEPG	200 €	105 €	55 €	55 €
	FFE + Ligue CA	19 €	19 €	---	---
	total	219 €	124 €	55 €	55 €
Poussins (2004 - 2003 - 2002)	CEPG	200 €	105 €	55 €	55 €
	FFE + Ligue CA	33 €	33 €	---	---
	total	233 €	138 €	55 €	55 €
Autres (2001 et avant 2001)	CEPG	200 €	105 €	55 €	55 €
	FFE + Ligue CA	53 €	53 €	---	---
	total	253 €	158 €	55 €	55 €

Catégorie 2		POUSSIN - PUPILLE - BENJAMIN			
		Règlement en 1 fois	Règlement en 3 fois		
			à l'inscription	31. 10. 2010	31. 12. 2010
Poussins (2004 - 2003 - 2002)	CEPG	245 €	130 €	65 €	65 €
	FFE + Ligue CA	33 €	33 €	---	---
	total	278 €	163 €	65€	65€
Autres (2001 et avant 2001)	CEPG	245 €	130 €	65 €	65 €
	FFE + Ligue CA	53 €	53 €	---	---
	total	298 €	183 €	65 €	65 €

Catégorie 3		MINIME - CADET - JUNIOR			
		Règlement en 1 fois	Règlement en 3 fois		
			à l'inscription	31. 10. 2010	31. 12. 2010
Autres (2001 et avant 2001)	CEPG	290 €	155 €	75 €	75 €
	FFE + Ligue CA	53 €	53 €	---	---
	total	343 €	208 €	75 €	75 €

CERCLE D'ESCRIME PAYS DE GRASSE

• **Le dossier d'inscription :**

- 1 fiche d'inscription avec une photo d'identité (formulaire donné par le C.E.P.G.),
- 1 certificat médical rempli, daté, signé par le médecin de votre choix avec le cachet du médecin (formulaire C.E.P.G. ou formulaire du médecin),
- 2 enveloppes timbrées à l'adresse de l'adhérent (ou 2 par famille),
- règlement de la cotisation annuelle pour le CEPG et de la licence pour la FFE (espèces ou chèque à l'ordre du C.E.P.G.)

/// La participation aux entraînements ne pourra être effective que si le dossier est rendu complet au secrétariat ou à Maître LAROSE.

• **Contacts Maître d'Armes :**

Maître Dominique LAROSE - Maître Carol GARRIDO - Maître Elisabeth POSTEL.

Salle d'Armes 04.93.36.50.07.

Maître Dominique LAROSE 06.07.98.12.17.

e-mail: cercladescrimedegrasse@wanadoo.fr

Site internet: <http://www.escrimegrasse.info/>

• **Le matériel d'escrime pour la pratique au club :**

- Une tenue de sport : jogging, tee-shirt, **baskets à semelles blanches OBLIGATOIRE**

- **Matériel obligatoire pour tous les escrimeurs (sauf débutants : attendre la demande du Maître d'Armes) : sous cuirasse de protection 350 NW CE (gaucher ou droitier) et **pantalon d'escrime.****

Ce matériel doit être commandé par chaque escrimeur dès le début de la saison à :

Escrime Diffusion Lyon

Site internet: www.escrime-diffusion.com/

Tél : 04. 72. 97. 00. 60.

Fax : 04. 78. 80. 11. 33.

e-mail : info@escrime-diffusion.com

© Les masques, les armes, le gant et le matériel électrique sont gracieusement prêtés par le club.

© Toutefois dans le cas spécifique de bris de lame, une participation est demandée à l'escrimeur pour le remplacement.

• **Le matériel d'escrime pour les compétitions :**

Il est vivement conseillé aux tireurs participant aux compétitions de posséder son matériel d'escrime personnel marqué à son nom :

- 3 armes aux normes C.E. (gaucher ou droitier) + gaine de protection individuelle
- 1 boîte de matériel de réparation comportant : vis, ressorts, têtes de pointe, petit tournevis, aimant, adhésif chatterton, poids, piges calibrées, testeur de lames, gomme à lames, clé alène, chiffon, 3-4 épingles à nourrice, fil de couture blanc, aiguilles à couture, ciseaux.
- 1 masque d'escrime
- 2 fils de corps (minimum)
- 1 gant d'escrime (gaucher ou droitier)
- 1 sous cuirasse de protection 350 NW CE (gaucher ou droitier)
- 1 pantalon (gaucher ou droitier)
- 1 veste (gaucher ou droitier)
- 2 paires de chaussettes d'escrime
- 1 paire de chaussures d'escrime (gaucher ou droitier) ou de baskets à semelles blanches
- 1 sac de sport ou housse d'escrime

En plus de ce matériel, le tireur devra prévoir pour les compétitions :

- **la licence (à laisser en permanence dans le sac de sport ou la housse d'escrime)**
- 3 tee-shirts en coton
- 1 serviette éponge
- 1 bouteille d'eau
- des barres de céréales, des fruits secs et/ou frais, des aliments énergétiques ...
- 1 trousse d'urgence : pansements pour ampoules ou autres plaies, dosettes d'éosine, coton tiges, coton, pommade anti-inflammatoire/arnica, désinfectant, bande crêpe, adhésif à bande, bombe à froid, ...
- affaires de toilettes pour une douche après la compétition
- ...